

Financer la solidarité



Projets d'économie locale et sociale **2005**



**GROUPE
CAISSE D'ÉPARGNE**



Les projets d'économie locale et sociale (PELS) en bref

Les PELS sont des projets généralement menés par des associations ou des organismes à but non lucratif destinés à aider des personnes en recherche d'autonomie ou en situation de fragilité. Initiatives locales, ces projets doivent générer une activité économique, directement ou indirectement. Leur impact social doit être fort.

Avec le financement de projets d'économie locale et sociale, la Caisse d'Épargne contribue activement au renforcement de la cohésion sociale dans les régions.



Edito

Aujourd'hui l'une des premières banques françaises, la Caisse d'Épargne continue de mettre sa performance économique au service de la société, fidèle à ses engagements historiques et à ses missions d'intérêt général.

Tout en exerçant notre métier de banquier, nous aidons des personnes en difficulté à trouver un emploi, à garder ou recouvrer leur autonomie et à maintenir le lien social.

Dans ce cadre, nous finançons depuis cinq ans des projets d'économie locale et sociale (PELS) et soutenons ainsi des initiatives solidaires dans nos régions. Aux côtés des femmes et des hommes engagés au cœur de la vie locale, nous participons à la réalisation de projets visant à améliorer le quotidien des personnes les plus fragiles.

En 2005, nous avons souhaité développer un nouveau type de soutien en relation évidente avec notre métier : l'accompagnement bancaire. Ainsi, la Caisse d'Épargne va proposer un nouvel ensemble de produits et services destinés à aider les personnes en difficulté à retrouver une situation financière stable. Cette démarche innovante se déploiera progressivement courant 2006.

Nous avons également lancé un programme visant à mesurer l'efficacité de notre soutien, tant pour les bénéficiaires que pour l'environnement. C'est un travail de longue haleine qui nous conduit à évaluer les projets financés depuis 2001.

Les administrateurs de sociétés locales d'épargne, déjà très impliqués dans le processus de sélection, sont bien souvent la cheville ouvrière de ce dispositif. Depuis deux ans, ils sont sur le terrain et rencontrent les associations afin d'apprécier avec elles l'impact de notre action.

Nous tenons particulièrement à leur rendre hommage pour leur engagement et leur disponibilité. Nous saluons aussi les collaborateurs des Caisses d'Épargne qui s'impliquent tout au long de l'année dans nos missions d'intérêt général.

C'est leur mobilisation et celle des porteurs de projets qui rendent possibles des initiatives originales en faveur de la société.

2 556
projets financés
en 2005

51,5
millions d'euros
engagés en 2005



Nicole Moreau,

*Présidente de la Fédération Nationale
des Caisses d'Épargne*



Charles Milhaud,

*Président du directoire
de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne*

Découvrir les PEELS

L'engagement historique des Caisses d'Epargne en faveur de la société fait partie de leur culture et de leur spécificité. La loi du 25 juin 1999, qui les a dotées du statut coopératif, a réaffirmé cette vocation et a permis de créer un dispositif unique dans le monde bancaire : le financement de projets d'économie locale et sociale (PEELS). Ce dispositif renouvelle dans une dimension moderne la raison même de la création des Caisses d'Epargne.



Soutenir les plus fragiles

Les financements de PELS sont accordés à des porteurs de projets qui aident des populations fragiles ou en quête d'autonomie : personnes handicapées, âgées ou malades, chômeurs de longue durée, personnes en rupture avec la société... Les financements ne sont pas accordés directement aux particuliers, à l'exception des micro-entrepreneurs soutenus par des professionnels de l'accompagnement.

Pour intervenir de la façon la plus adaptée, quatre modes de soutien sont possibles : subvention, crédit, apport en capital et enfin, apport en nature ou en compétences.

Agir avec des partenaires de terrain

Pour servir ces objectifs, la Caisse d'Épargne soutient des porteurs de projet qui apportent des réponses aux besoins des bénéficiaires finaux : les réseaux d'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprise, les associations, les fondations, les organismes à but non lucratif, les entreprises d'insertion ou d'autres acteurs locaux comme les sociétés coopératives d'intérêt collectif.

Impliquer les acteurs des Caisses d'Épargne

Les administrateurs des sociétés locales d'épargne, largement impliqués dans le dispositif PELS, apportent une connaissance précieuse du tissu économique et social de leur territoire. Ils peuvent ainsi participer au choix des domaines d'intervention privilégiés par leur Caisse d'Épargne, être prescripteurs de projets ou encore jouer un rôle dans l'instruction des projets, la sélection, le suivi et l'évaluation, ainsi que dans la recherche de bénévoles accompagnant les porteurs de projets.

Respecter des principes éthiques

Afin de garantir toute sa légitimité au dispositif PELS, l'ensemble des participants au processus (administrateurs, collaborateurs, sociétaires, experts extérieurs) doit respecter un certain nombre de principes tels que la transparence, la neutralité, l'intégrité ou encore la confidentialité, formalisés dans une « charte éthique ».

9 151 projets financés

depuis 2001



AITRE - Finances & Pédagogie – Châlons-en-Champagne (51)

Des entités du Groupe au service de l'intérêt général

Les financements de PELS ne sont pas la seule forme d'engagement du Groupe Caisse d'Épargne dans la société. En effet, un certain nombre de structures spécialisées créées et financées par les Caisses d'Épargne s'investissent dans des actions à long terme. Ces structures peuvent bénéficier d'un financement de PELS.

La Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité

Reconnue d'utilité publique en 2001, la Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité mène des actions de lutte contre les formes de dépendance et d'isolement liées au grand âge, à la maladie, au handicap ou à des situations d'illettrisme. Opérateur à but non lucratif, elle gère un réseau de 68 établissements : 61 résidences médico-sociales accueillant 4 500 personnes âgées, malades ou handicapées ; 3 établissements sanitaires soignant environ 4 000 personnes par an et 4 services de maintien à domicile comptant 4 000 abonnés. Acteur direct de la lutte contre l'illettrisme, la Fondation, au travers du programme "Savoirs pour réussir", offre la possibilité à des jeunes de participer à un processus de remise à niveau des savoirs de base grâce à l'appui de tuteurs bénévoles, dont des sociétaires des Caisses d'Épargne. Ce programme est opérationnel à ce jour, à Marseille, en Avignon, à Bordeaux, à Chambéry, au Havre et en Champagne-Ardenne. Enfin, la Fondation soutient et finance des projets innovants dans le cadre des opérations d'intérêt général qu'elle a définies. Ainsi, les dons des différentes Caisses d'Épargne et filiales du Groupe permettent à la Fondation de faire émerger des solutions sociales innovantes.

*Fondation CES - Marguerite Azcona
9, avenue René-Coty,
75014 Paris - Tél. : 01 58 40 31 44
marguerite.azcona@fondation.caisse-epargne.fr*

L'association Finances & Pédagogie

Structure spécialisée dans la formation et la pédagogie de l'argent auprès des populations jeunes, fragiles ou surendettées, l'association Finances & Pédagogie a été créée, il y a près de 50 ans, par les Caisses d'Épargne. Association de proximité, son organisation est décentralisée (26 formateurs, correspondants régionaux). Elle apporte une information ciblée sur les relations à l'argent, la gestion du budget,

l'utilisation des crédits et la gestion des relations bancaires. Elle permet à des micro-créateurs d'être également informés sur la gestion de leurs finances personnelles. Elle propose aux personnes relais (assistantes sociales, tuteurs familiaux, aides à domicile, personnels des maisons de retraite...) de compléter leurs connaissances sur des aspects techniques et de disposer d'un accompagnement dans la mise en place d'actions spécifiques de lutte contre l'exclusion, notamment la prévention du surendettement. En 2005, plus de 67 500 personnes ont été sensibilisées et formées, ce qui représente près de 3 400 sessions de formation auprès de plus de 700 partenaires régionaux (structures associatives, sociales, éducatives, collectivités et entreprises...).

*Finances & Pédagogie - Chantal Fazékas
5-7, avenue René-Coty,
75673 Paris cedex 14 - Tél. : 01 58 40 41 91
chantal.fazekas@finances-pedagogie.caisse-epargne.fr*

La Fondation Belem

Reconnue d'utilité publique et créée en 1980 à l'initiative des Caisses d'Épargne, la Fondation Belem a pour mission de contribuer à la promotion du patrimoine maritime de la France, notamment au travers de la conservation du trois-mâts Belem. Unique survivant de la flotte des grands voiliers français à phare carré du XIX^e siècle, classé monument historique en 1984, il est le seul bâtiment de cet âge – 110 ans – à continuer de naviguer. Le Belem armé en navire école civil, accueille chaque année de 1 000 à 1 500 stagiaires, ainsi que des entreprises et des collectivités. Des embarquements à finalité sociale (éducation, insertion) sont organisés à l'initiative ou avec le concours des Caisses d'Épargne, notamment au travers de PELS. La Fondation veille à ce que le Belem soit présent dans un certain nombre de rassemblements de grands voiliers en France comme à l'étranger pour y tenir son rang d'ambassadeur du pavillon national.

*Fondation Belem - Eric Gavoty
27-29, rue de la Tombe-Issoire, 75014 Paris
Tél. : 01 58 40 46 46
eric.gavoty@cnce.caisse-epargne.fr*

Les domaines d'intervention des PELS

L'**emploi** des personnes en marge du marché du travail, l'**autonomie** des personnes socialement, physiquement ou psychologiquement fragilisées, le rétablissement ou la réparation du **lien social** entre l'individu et la collectivité, sont les trois grands domaines d'intervention des PELS.



Financer et faciliter l'insertion bancaire du micro-entrepreneur

Il s'agit de proposer un crédit et une offre bancaire spécifique à des personnes en marge du marché du travail ou n'ayant pas accès aux circuits de financement classiques, pour leur permettre de créer ou reprendre une entreprise.

Ces micro-entrepreneurs doivent impérativement être accompagnés par un réseau professionnel. Créer une activité de coiffure à domicile, reprendre une entreprise de maçonnerie, ouvrir une pizzeria itinérante, lancer une activité de distribution de boissons, proposer des services d'entretien d'espaces verts... sont quelques exemples de projets financés.

Soutenir les professionnels de l'accompagnement

Des accords nationaux ont été conclus avec quatre grands réseaux d'accompagnement : Adie, Boutiques de Gestion, France Initiative Réseau (FIR) et France Active (voir coordonnées en page 18).

Les accords peuvent être déclinés au plan local avec ces réseaux. La Caisse d'Epargne peut ainsi abonder des fonds de prêts d'honneur, des fonds de garantie, contribuer à des bourses de matériel ou apporter une expertise.

La Caisse d'Epargne a été en 2005 :

- 1^{er} réseau bancaire partenaire de France Active
- Partenaire de la semaine du microcrédit de l'Adie
- Partenaire des 20 ans de France Initiative Réseau
- Partenaire des 25 ans des Boutiques de Gestion via la Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse

En 2005,
724
projets soutenus

dans le domaine de l'emploi

20,6
millions d'euros

consacrés à l'emploi en 2005

Assurer la relève

Le département du Lot compte environ 4 300 entreprises artisanales disséminées sur son territoire, mais ce tissu est fragilisé par sa composante démographique : 40 % des chefs d'entreprise ont plus de 50 ans et 25 % plus de 55 ans. Consciente du risque de déclin économique à venir, la Chambre de Métiers du Lot a suscité la création de l'association Plate-forme artisanale 46, qui réunit les initiatives en faveur de la reprise de ces activités et valorise le vivier des porteurs de projet locaux. Elle fédère les appuis financiers des collectivités territoriales, des chambres consulaires et des prêteurs comme la Caisse d'Epargne. « *Concrètement, les financements consentis permettent d'accorder des prêts aux repreneurs potentiels, mais aussi de leur dispenser une formation de mise à niveau et un suivi individualisé post-transmission de l'entreprise* », résume Serge Crabié, responsable de la structure. « *Cette année, 80 dossiers ont été bouclés par la Plate-forme artisanale 46. Nous en traiterons une centaine chaque année dès 2006* ».

Le soutien de ce projet par la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées contribue directement à la création ou au maintien de 2 300 emplois dans tous les corps de métiers présents dans le département.

Plate-forme artisanale 46,
Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées

81 % des Français

pensent que le microcrédit est un moyen d'insertion pour des personnes en situation précaire*

Concours Trio

Parce que la réussite d'un projet de création d'entreprise ne peut être que le fruit d'un partenariat efficace, la Caisse d'Epargne a récompensé les trois meilleurs Trios constitués par un micro-entrepreneur ayant bénéficié d'un financement dans le cadre des PELS, un conseiller d'un organisme d'accompagnement à la création d'entreprise, et le collaborateur commercial de la Caisse d'Epargne en charge du dossier. Les lauréats sont :

- **Georges Lerond**, créateur de la Société Normande des Coffrages Modulaires, spécialisée dans la location de coffrage pour les entreprises du BTP, **Anne-Joëlle Aubé** de Haute-Normandie Active et **Franck Wagner** de la Caisse d'Epargne de Haute-Normandie.
- **Djamila Chadli**, qui a ouvert le salon de thé « Aux plaisirs d'Orient » à Montpellier, **Driss El Alaoui** de l'AETE et **Sabah Bouguern** de la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon.
- **Rémy Turlotte**, repreneur de l'association Alpha, dont l'objet est le transport de personnes âgées ou à mobilité réduite, **Doryane Laby** de l'URIAE (Union Régionale de l'Insertion par l'Activité Économique) et **Pascal Chivet** de la Caisse d'Epargne du Pas-de-Calais.



ATAO – Nantes (44)

Insérer par l'emploi

Afin de donner plus de chances aux personnes sans emploi d'accéder au marché du travail, la Caisse d'Epargne soutient les projets d'associations ou d'entreprises d'insertion qui permettent d'acquérir des formations qualifiantes, de réapprendre à vivre dans un contexte professionnel et de s'approprier un métier. C'est le cas par exemple des jardins, chantiers, ou encore entreprises d'intérim d'insertion.

* Etude IPSOS « Les Français et le microcrédit » pour la Fédération Nationale des Caisses d'Epargne - 2005.

Développer des partenariats

Dans le cadre de l'Année Internationale du Microcrédit 2005, la Caisse d'Epargne a multiplié les initiatives visant à mieux faire connaître son action dans ce domaine, notamment à travers les PELS. Le Groupe Caisse d'Epargne a ainsi été partenaire du Train de la Création d'Entreprise et de Talents des Cités, concours de soutien à la création d'entreprise en zone urbaine sensible. Le prix Talents des Cités-Caisse d'Epargne a été remis à Hinde Magada et Caroline Rollin, créatrices de AB Secrétaires, société spécialisée dans le secrétariat à distance installée à Vandœuvre-lès-Nancy.

Maîtriser les savoirs de base

Les actions financées visent à mettre en place les outils qui permettent à des personnes d'accéder aux savoirs indispensables pour prendre part à la vie sociale. Il peut s'agir de modules d'apprentissage de la lecture, de l'écriture, du calcul, mais aussi d'édition de guides d'appropriation ou de logiciels. Tournées vers des publics d'adultes, les actions financées doivent être pragmatiques et ouvrir l'accès au monde actuel : ateliers informatiques ou formations autour de la gestion de l'argent, par exemple.

Favoriser l'autonomie de la personne

Les soutiens aux initiatives qui préservent l'autonomie des personnes âgées, malades ou handicapées, sont d'une grande diversité. Ils se traduisent par le financement de matériels spécialisés, permettant aux bénéficiaires d'accroître leur mobilité dans leur vie quotidienne ou dans leurs loisirs, de continuer à vivre à domicile, mais aussi d'éviter l'isolement social. L'intervention humaine (frais d'études, de formation, déplacements...) est également prise en charge lorsqu'elle contribue directement à la finalité du projet.



En 2005,
1 367
projets soutenus

dans le domaine de l'autonomie

24,8
millions d'euros

consacrés à l'autonomie

Un rôle d'intermédiation

Dans un monde de plus en plus technique et administratif, il est difficile pour les familles les plus modestes de faire valoir leur situation auprès des services collectifs assurant des prestations de base (logement, téléphone, démarches administratives...). Depuis 2002, le Point services aux particuliers (PSP), issu de la Fondation Agir Contre l'Exclusion, joue ce rôle de médiateur dans le quartier des Merisiers, à Trappes. « Situés dans le périmètre de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, nous menons une démarche transversale pour rapprocher les acteurs locaux des habitants, en aidant ces derniers à dénouer les difficultés. En 2005, 766 dossiers ont ainsi été examinés. Notre démarche s'appuie également sur Finances & Pédagogie pour les questions bancaires », rappelle Sébastien Le Goff, directeur du PSP. Face à des besoins grandissants, l'association a mis à niveau son équipement informatique grâce à un financement de PELS de la Caisse d'Epargne Ile-de-France Ouest, et finalise la création d'une seconde implantation dans la ville.

Point services aux particuliers,
Caisse d'Epargne Ile-de-France Ouest

Satisfaire des besoins fondamentaux

Aujourd'hui, malgré le développement économique, se nourrir, se loger, se vêtir, se déplacer n'est pas accessible à tous. Aussi, la Caisse d'Épargne soutient les associations mobilisées en faveur des plus démunis et finance les investissements nécessaires à leur mission : acquisition de véhicules, d'outils de travail, aménagement et équipement de locaux d'accueil, de stockage de denrées, formation des bénévoles, supports d'information.



Loisirs pluriels – Brest [29]

Aider les familles

La mise en œuvre des mesures de protection juridique des personnes majeures est souvent confiée à une association, notamment lorsque la famille n'a pas la possibilité de prendre le relais. Dédiée à cette activité, l'association tutélaire ATI des Deux-Sèvres a voulu aller plus loin que la gestion de mandats pour environ un millier de personnes. Elle agit en amont et mène un travail d'information, mais aussi d'appui auprès de l'entourage des personnes exposées à une situation de dépendance.

« Face à l'inquiétude des familles qui viennent nous voir, nous fournissons des repères juridiques et budgétaires facilitant la prise en charge économique de la personne dans le respect de ses droits, explique Mariannick Seys, directrice de l'association, mais avant tout, nous nous situons dans un esprit d'aide aux "aidants", dans lequel l'accueil et l'écoute sont primordiaux. »

La Caisse d'Épargne Poitou-Charentes a appuyé cette démarche en finançant le mobilier, les frais de communication et la mise à disposition d'un juriste.

ATI des Deux-Sèvres,
Caisse d'Épargne Poitou-Charentes

Pour conduire son projet

La possession du permis de conduire est devenue une clé indispensable pour trouver un emploi. Pour répondre au défi de la mobilité, une auto-école associative, Val-Insertion Permis, s'est créée dans le Valenciennois. Elle offre cette prestation aux personnes au chômage, et notamment aux bénéficiaires du RMI, dans l'impossibilité de faire face à l'investissement financier correspondant. « Notre activité est financée par le Conseil Général mais aussi par le Plan Local d'Insertion par l'Emploi de Valenciennes alimenté par le Fonds Social Européen. En 2004, 30 stagiaires étaient inscrits à l'auto-école, et nous avons obtenu des taux de réussite équivalents aux établissements classiques » précise Yannick Wisniewski, responsable de l'association.

« Le financement de PELS que la Caisse d'Épargne des Pays du Hainaut nous a accordé va nous permettre d'étendre l'activité sur le territoire du Val de Sambre en finançant les équipements audiovisuels, informatiques et pédagogiques de cette nouvelle implantation. »

Val-Insertion Permis,
Caisse d'Épargne des Pays du Hainaut

Insérer par la culture et le sport

Qu'elle vive en milieu rural ou en zone urbaine sensible, qu'il s'agisse de jeunes ou de personnes âgées, une partie de la population est exposée au risque d'exclusion. Banque de proximité, la Caisse d'Epargne soutient donc les initiatives réactivant le lien social : animations de quartiers, organisation de rencontres sportives et équipements mobiles... Elle facilite aussi l'accès à la culture, par exemple en finançant la tenue de spectacles (artistes, matériel, promotion...). Les actions de préservation du patrimoine local peuvent également faire l'objet d'un financement de PELS.

En 2005,
465
projets soutenus

dans le domaine du lien social

6,1
millions d'euros

consacrés au lien social

Le patrimoine, vecteur d'animation

La commune de Brenouille possède sur son territoire l'église Saint-Rieul avec sa chapelle des XII^e et XIV^e siècle, qui méritait attention et restauration. L'association Patrimoine Art & Traditions a non seulement rassemblé des moyens pour réaliser la restauration de ce bâtiment, mais elle a aussi voulu insérer ce projet dans le cadre d'une démarche plus globale d'animation culturelle associant les habitants, notamment les artisans et les artistes locaux.

Ainsi, l'église a pu abriter toute une série de manifestations stimulant l'intérêt de la population pour le patrimoine local et dévoilant les talents : expositions autour de la matière (pierre, bois et fer), permettant à de jeunes sculpteurs sans moyens de se faire connaître, animations scolaires autour de la fabrication de vitraux, mais également concerts de jazz et de musique classique.

« En partant de la réhabilitation d'un bâti historique local remarquable, nous avons finalement favorisé la découverte de métiers toujours vivants et suscité les échanges entre les générations », souligne Michel Espargelière, président de l'association. Dans ce cadre, la Caisse d'Epargne de Picardie a accordé son appui financier à la réfection des vitraux.

Patrimoine Art & Traditions,
Caisse d'Epargne de Picardie



L'accompagnement bancaire des populations fragiles : une priorité croissante

Aujourd'hui, l'accès aux services bancaires est devenu indispensable à la vie quotidienne. Conscientes du rôle qu'elles peuvent jouer pour favoriser et maintenir la relation bancaire, les Caisses d'Epargne ont choisi de renforcer leur engagement et de mettre progressivement en place un dispositif complet et innovant d'accompagnement bancaire. Destiné aux particuliers en difficulté financière, ce dispositif prend la forme d'un suivi global et personnalisé comprenant un volet financier, mais aussi pédagogique et social. Il inclut notamment un diagnostic, une offre bancaire adaptée, des formations collectives à la gestion du budget assurées par Finances & Pédagogie, et un soutien apporté par des organismes sociaux. Les Caisses d'Epargne s'appuient sur une structure associative créée à cet effet et sur des associations à vocation sociale partenaires. En 2005, quelques Caisses d'Epargne ont commencé à expérimenter cette démarche qui va se développer courant 2006.

Des outils pour s'exprimer

Apporter un secours aux personnes en situation de précarité, c'est bien, mais leur permettre de retrouver la parole comme membre à part entière de la société, c'est beaucoup mieux. C'est la démarche d'ATD Quart Monde, qui a créé la première Université populaire en 1972. A Reims, la nouvelle antenne a permis de mettre en contact plus d'une centaine de personnes : personnes en situation de pauvreté et souvent faiblement scolarisées, et citoyens d'autres milieux sociaux, impliqués dans la lutte contre la misère. « Concrètement, ATD Quart Monde invite les participants à réfléchir puis à s'exprimer sur un thème particulier. Le premier thème abordé était "Que signifie la Justice pour vous ?" en présence d'un philosophe », explique Françoise Ferrand qui pilote le projet. « En étant invités à échanger, les participants parlent toujours à partir de leur propre vécu, dont ils tirent une réflexion, une analyse. Les prises de parole se font avec dignité, car chacun est reconnu comme capable d'être acteur de l'avancée de la réflexion commune. » Pour soutenir ce projet, la Caisse d'Epargne Champagne-Ardenne a financé l'achat de supports pédagogiques informatisés permettant la visualisation de documents à projeter aux participants.

ATD Quart Monde,
Caisse d'Epargne Champagne-Ardenne

Protéger l'environnement

Les associations impliquées dans la protection de l'environnement peuvent bénéficier d'un financement de PELS lorsque le projet participe à la cohésion sociale. Ainsi, la Caisse d'Epargne soutient par exemple les chantiers de nettoyage des berges des cours d'eau, de réhabilitation de sites naturels dégradés, lorsque les travaux sont effectués par des personnes en insertion ou lorsque ces interventions rendent les lieux accessibles à des personnes handicapées. Dans le même esprit, elle finance les actions de sensibilisation à la protection de l'environnement dispensées auprès des enfants de milieux défavorisés.



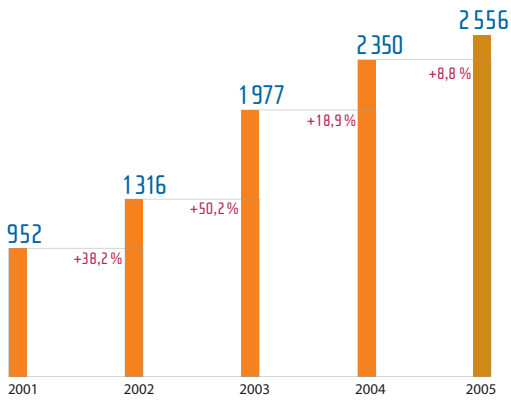
Sports dans la ville - Vaulx-en-Velin [69]

Les PEELS en quelques chiffres

Les enveloppes de financements de PEELS sont déterminées par chaque Caisse d'Épargne sur la base du montant des intérêts des parts sociales. Le montant est par conséquent susceptible de variation d'une année sur l'autre.

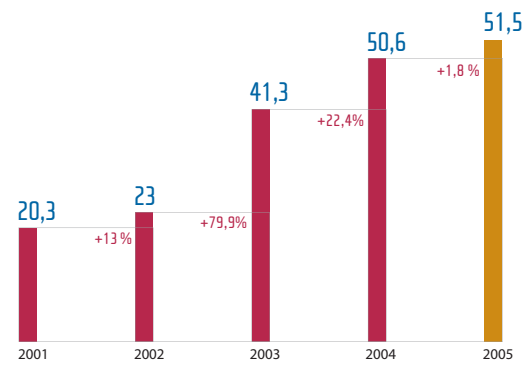


Nombre de PELS par année depuis 2001



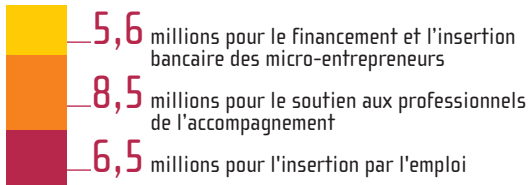
Montants engagés par année depuis 2001

(en millions d'euros)



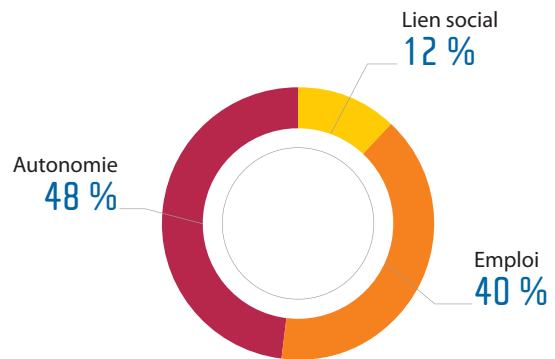
EMPLOI en 2005

20,6 millions d'euros



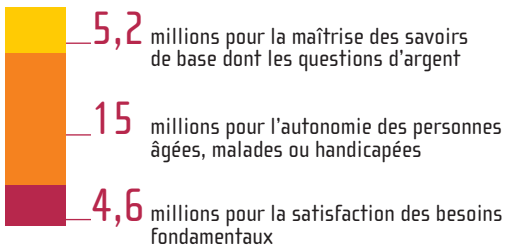
Répartition par domaine d'intervention en 2005

(en pourcentage du montant total)



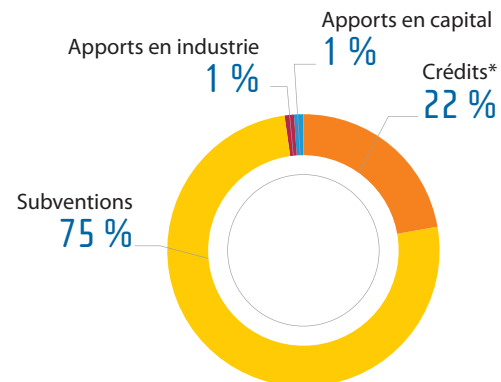
AUTONOMIE en 2005

24,8 millions d'euros



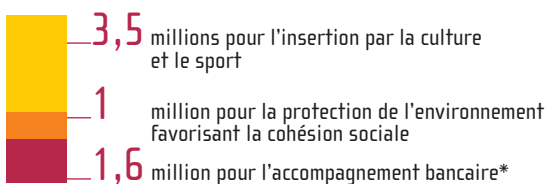
Répartition par type de financement en 2005

(en pourcentage du montant total)



LIEN SOCIAL en 2005

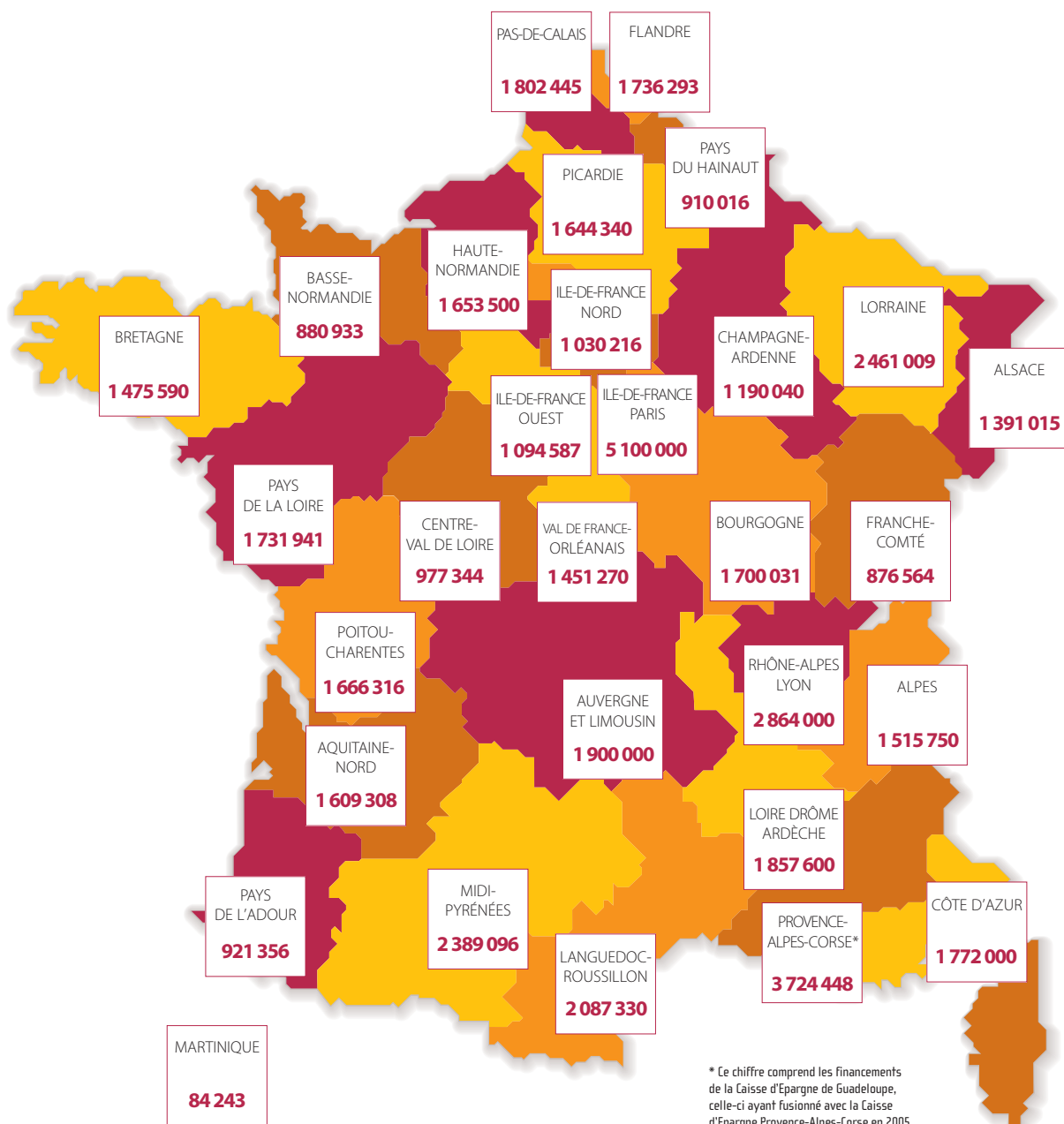
6,1 millions d'euros



* Dispositif expérimenté par quelques Caisses d'Épargne dès 2005

* Y compris les abondements aux fonds de garantie et prêts d'honneur avec droit de reprise

Répartition géographique des financements de PELS attribués en 2005 (en euros)



* Ce chiffre comprend les financements de la Caisse d'Épargne de Guadeloupe, celle-ci ayant fusionné avec la Caisse d'Épargne Provence-Alpes-Corse en 2005.

Les PEELS, comment ça marche ?

Vous avez un projet ? L'association à laquelle vous appartenez ou vous-même souhaitez bénéficier du soutien de la Caisse d'Épargne ? Voici l'ensemble des critères permettant de savoir si votre projet entre dans le cadre des PEELS.



Conditions de financement

Pour bénéficier d'un financement de PELS, un projet présenté à la Caisse d'Epargne doit respecter les critères suivants :

- être réalisé au bénéfice d'une population cible identifiée, en recherche d'autonomie ou fragile ;
- faire partie d'un des thèmes d'intervention choisis par la Caisse d'Epargne (emploi, autonomie, lien social) ;
- être porté par un organisme bien identifié ;
- comporter un calendrier de réalisation, un plan de financement, un budget prévisionnel, des partenaires éventuels... ;
- avoir des retombées locales sur le territoire de la Caisse d'Epargne et des effets si possible démultiplicateurs et fédérateurs ;
- ne pas avoir d'impact négatif sur l'environnement.

Enfin, le financement de la Caisse d'Epargne ne doit se substituer ni aux financements publics, ni aux financements bancaires du marché.

Demande de dossier

La demande de financement de PELS doit être faite auprès de la Caisse d'Epargne du territoire sur lequel le projet va se dérouler prioritairement. Les dossiers sont disponibles auprès du responsable intérêt général de chaque Caisse d'Epargne (*voir contacts ci-contre*).

Sélection du dossier

Le circuit du dossier peut différer selon l'organisation de chaque Caisse d'Epargne : généralement, les dossiers recevables sont transmis à un comité de sélection, souvent constitué de collaborateurs, de la Caisse d'Epargne, d'administrateurs et d'experts. Le comité de sélection propose ses choix au directoire de la Caisse d'Epargne, qui prend la décision.

Remise du financement

La Caisse d'Epargne signe une convention avec l'organisme porteur de projets, qui définit les modalités du soutien accordé et de versement des fonds.

Evaluation du projet

Une fois le projet réalisé, la Caisse d'Epargne procédera à son évaluation. L'objectif de cette démarche, généralement assurée par des administrateurs formés à cet effet, est de s'assurer de la bonne réalisation du projet, et d'analyser les impacts pour les bénéficiaires. L'évaluation permet également à la Caisse d'Epargne de renforcer ses liens avec les organismes soutenus et d'améliorer sa connaissance des besoins des populations les plus fragiles.

Plus de **900**
administrateurs

formés à la démarche d'évaluation

Contactez les réseaux d'accompagnement partenaires des Caisses d'Epargne :

■ **Adie** (Association pour le droit à l'initiative économique) - www.adie.org - N° Vert. : 0 800 800 566

■ **Boutiques de Gestion**
www.boutiques-de-gestion.com - Tél. : 01 43 20 54 87

■ **France Active**
www.franceactive.org - Tél. : 01 53 24 26 26

■ **FIR** (France Initiative Réseau)
www.fir.asso.fr - Tél. : 01 40 64 10 20

Qui contacter en région ?

Alpes > Catherine Dupuis

10, rue Hébert - BP 225 - 38043 Grenoble cedex 09
catherine.dupuis@cealpes.caisse-epargne.fr - Tél : 04 76 28 35 40

Alsace > Raymond Lutz

2, quai Kléber - 67925 Strasbourg cedex 9
raymond.lutz@cealsace.caisse-epargne.fr - Tél : 03 88 52 56 30

Aquitaine-Nord > Catherine Urbain

61, rue du Château-d'Eau - 33076 Bordeaux cedex
catherine.urbain@cean.caisse-epargne.fr - Tél : 05 56 00 17 94

Auvergne et Limousin >

Jean Réveiller

63, rue Montlosier - 63961 Clermont-Ferrand cedex 9
jean.reveiller@cepal.caisse-epargne.fr - Tél : 04 73 98 57 30

Jean-Pierre Parron

12, rue d'Isly - 87000 Limoges
jean-pierre.parron@cepal.caisse-epargne.fr - Tél : 05 55 33 87 36

Basse-Normandie > Michel Marchand

7, rue du Colonel-Rémy - 14901 Caen cedex 9
michel.marchand@cebn.caisse-epargne.fr - Tél : 02 31 46 46 54

Bourgogne > Gérard Casadéi

1, rond-point de la Nation - BP 23088 - 21088 Dijon cedex 9
gerard.casadei@cebo.caisse-epargne.fr - Tél : 03 80 70 42 49

Bretagne > Joël Moullé

4, rue du Chêne-Germain - BP 8 - 35511 Cesson-Sévigné cedex
joel.moullé@cebret.caisse-epargne.fr - Tél : 02 99 25 62 93

Centre-Val de Loire > Frédéric Perceval

267, rue Giraudeau - BP 808 - 37041 Tours cedex
frederic.perceval@cecvl.caisse-epargne.fr - Tél : 02 47 36 51 22

Champagne-Ardenne > Jean-Paul Penaud

12-14, rue Carnot - 51722 Reims cedex
jean-paul.penaud@ceca.caisse-epargne.fr - Tél : 03 26 79 79 32

Côte d'Azur > Jean-Jacques Beltramo

455, promenade des Anglais - 06205 Nice cedex 3
jean-jacques.beltramo@cecaz.caisse-epargne.fr - Tél : 04 93 18 48 70

Flandre > Sylvie Dubaële

24, av. Gustave-Delory - BP 459 - 59058 Roubaix cedex 1
sylvie.dubaële@flandre.caisse-epargne.fr - Tél : 03 20 66 62 26

Franche-Comté > Bernard Mira

2, rue Gabriel-Plançon - 25044 Besançon cedex
bernard.mira@cefc.caisse-epargne.fr - Tél : 03 81 65 75 07

Haute-Normandie > Claude Godin

151, rue d'Uelzen - 76230 Bois-Guillaume
claud.godin@cehn.caisse-epargne.fr - Tél : 02 35 59 43 19

Ile-de-France Nord > Céline Clavierie

35, bd du Port - BP 386 - 95028 Cergy-Pontoise cedex
celine.clavierie@ceifn.caisse-epargne.fr - Tél : 01 34 22 26 26

Ile-de-France Ouest > François Alzina

14, av. du Centre - 78067 St-Quentin-en-Yvelines cedex
francois.alzina@ceifo.caisse-epargne.fr - Tél : 01 30 12 42 10

Ile-de-France Paris > Anne Gay

19, rue du Louvre - BP 94 - 75021 Paris cedex 01
anne.gay@ceidfp.caisse-epargne.fr - Tél : 01 40 41 30 56

Languedoc-Roussillon > Didier Amoureux

254, rue Michel-Teule - BP 7330 - 34184 Montpellier cedex 4
didier.amoureux@celr.caisse-epargne.fr - Tél : 04 67 91 87 88

Loire Drôme Ardèche > Roger Béraud

17, rue Pontchardier - BP 147 - 42012 Saint-Etienne cedex 2
roger.beraud@celda.caisse-epargne.fr - Tél : 04 77 47 73 70

Lorraine > Jean-Pierre Barbot

2, rue Royale - BP 70784 - 57012 Metz cedex 1
jean-pierre.barbot@lorraine.caisse-epargne.fr - Tél : 03 87 21 40 88

Martinique > Alain Crater

BP 660 - 97263 Fort-de-France cedex
alain.crater@cemar.caisse-epargne.fr - Tél : 05 96 59 08 37

Midi-Pyrénées > Fabien Ferrer

10, rue Maxwell - BP 1006 - 31023 Toulouse cedex
fabien.ferrer@cemp.caisse-epargne.fr - Tél : 05 62 12 12 82

Pas-de-Calais > Bruno Dambrune

1, place de la République - BP 199 - 62304 Lens cedex
bruno.dambrune@cepdc.caisse-epargne.fr - Tél : 03 21 79 21 65

Pays de la Loire > Sophie Stéphan

15, av. de la Jeunesse - BP 127 - 44703 Orvault cedex
sophie.stephan@cepdl.caisse-epargne.fr - Tél : 02 40 67 04 69

Pays de l'Adour > Jean-Michel Aragon

18, av. de la Gare - BP 28 - 40101 Dax cedex
jean-michel.aragon@cepa.caisse-epargne.fr - Tél : 05 58 56 32 50

Pays du Hainaut > Gaëtan Cavitte

31, av. Clemenceau - BP 249 - 59306 Valenciennes cedex
gaetan.cavitte@cepvh.caisse-epargne.fr - Tél : 03 27 14 53 85

Picardie >

Nicole Pachocinski

2, bd Jules-Verne - BP 727 - 80007 Amiens cedex 1
nicole.pachocinski@picardie.caisse-epargne.fr - Tél : 03 22 33 98 76

Patrick Anselmetti

32, rue d'Austerlitz - 62200 Compiègne
patrick.anselmetti@picardie.caisse-epargne.fr - Tél : 03 44 92 98 19

Poitou-Charentes > Carolle Ceconi

18, rue Gay-Lussac - BP 156 - 86004 Poitiers cedex
carolle.ceconi@cepc.caisse-epargne.fr - Tél : 05 49 44 50 47

Provence-Alpes-Corse > Stéphanie Fournier-Girousse

53, cours Pierre-Puget - 13006 Marseille
stephanie.fournier-girousse@cepacr.caisse-epargne.fr - Tél : 04 91 57 26 97

Rhône-Alpes Lyon > Catherine Bruneton

42, bd Eugène-Déruelle - BP 3276 - 69404 Lyon cedex 03
catherine.bruneton@ceral.caisse-epargne.fr - Tél : 04 72 60 21 31

Val de France-Orléanais > Jean-Louis Torrecilla

4, rue des Hôtelleries - BP 1513 - 45058 Orléans cedex 1
jean-louis.torrecilla@cevfo.caisse-epargne.fr - Tél : 02 38 78 15 06

CONTACTS

Caisse Nationale des Caisses d'Épargne

50, avenue Pierre Mendès-France

75201 Paris cedex 13

Tél. : 01 58 40 41 42 - Fax. : 01 58 40 48 00

www.groupe.caisse-epargne.com

Fédération Nationale des Caisses d'Épargne

125, rue de la Faisanderie

75116 Paris

Tél. : 01 44 38 50 50 - Fax. : 01 44 38 50 99

www.federation.caisse-epargne.fr



Ce document
est imprimé
sur papier
recyclé.



**GROUPE
CAISSE D'ÉPARGNE**